

Programme scientifique des journées d'étude internationales
« La transmission patrimoniale en France et en Italie à travers les testaments
entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne ».
5-6 juin 2025, Université d'Évry Paris-Saclay
(IDHE.S UMR 8533)

Organisation : Federica Masè, maîtresse de conférences et Solène Baron, ATER en histoire médiévale à l'Université d'Évry.

Ces journées d'étude sont centrées autour d'une source – le testament – qui a connu un regain d'intérêt récent, après les travaux pionniers de J. Chiffolleau, M.-T. Lorcin, M. Vovelle et P. Chaunu dans les années 1970-1980. Cet engouement s'explique certainement, en premier lieu, parce que la lecture d'un testament est toujours émouvante. On y découvre l'individu derrière l'expression de ses dernières volontés, qu'il s'agisse de princes ou de ceux qui habituellement ne prennent pas la parole, comme les femmes ou les plus humbles, qui n'ont laissé d'autres traces que cet acte notarié. C'est précisément là l'une des principales difficultés de cette source : cette parole est complexe, souvent traduite et toujours transmise par un tiers, le notaire, dépositaire de l'*auctoritas*. Le testament est autant son œuvre que celle du testateur.

La renaissance de la pratique testamentaire à partir du XII^e siècle, favorisée par l'Église, première intéressée, s'explique par la possibilité de prendre des dispositions concernant son âme (comme son corps) et ses possessions. Le testament est indispensable afin d'utiliser ses biens terrestres pour s'assurer le salut éternel, mais également pour choisir légataires et héritiers indépendamment des lois sur la succession. Mourir intestat empêcherait d'exprimer des choix ('*Nolens intestatus decedere*' 1983 ; '*Volens in testamento vivere*', Rava 2016).

Les historiens pratiquent une approche soit religieuse soit économique, mais toujours sociale. L'aspect spirituel et dévotionnel des testaments a été souvent traité avec en point d'orgue des rencontres comme celles de Pérouse (1983) ou de Metz (2012). L'aspect économique et social a rarement fait l'objet de colloques spécifiques, comme, *Planning for Death: Wills and Death-related Property Arrangements in Europe, 1200-1600*, à Helsinki (2013). Toutefois, les testaments apparaissent ponctuellement dans des colloques, comme récemment en 2023 : « Bien consommer. Consommations légitimes dans les villes médiévales (XII^e-XVI^e siècle) » à Paris ou « Pass on: Generational Transfers of Wealth from the 16th to the 20th Century » à Bozen-Bolzano, dont on attend la publication des actes.

Les testaments peuvent être une source principale, étudiée de manière quantitative et sérielle par des « spécialistes » ou bien occasionnellement, dans le cadre d'un dossier spécifique. Nombreux sont les chercheurs qui tombent presque par inadvertance sur le testament des hommes et/ou femmes qu'ils étudient ou croisent au cours de leurs recherches, cette trouvaille pouvant donner lieu à une publication ponctuelle et exceptionnelle dans une carrière. En Italie, l'abondance documentaire est telle que les chercheurs sont contraints de délimiter le sujet par le choix d'une catégorie professionnelle ou sociale, d'un genre ou d'une période précise, notamment la Grande Peste. En France, la rareté rend la source précieuse. Les choix sont conditionnés par des archives dont l'abondance varie nettement selon les aires géographiques : on oppose ainsi par exemple les extrêmes : le Midi, terre romanisée où la tradition de l'écrit est ancienne comme en Italie, et Paris, où les testaments sont plus rares en raison des contraintes que le droit coutumier fait peser sur la succession. La conséquence de cette disparité documentaire se traduit dans le domaine de la recherche par un plus grand nombre d'Italiens

attirés par l'étude des testaments, rejoints même par des chercheurs français, alors que l'inverse n'est pas vrai.

Lors de nos journées en 2025, le testament sera appréhendé comme une source en histoire économique et sociale. Est-ce un document privilégié pour étudier la transmission du patrimoine ? Ce qui le rend souvent attrayant et mystérieux à la fois est son extraordinaire richesse, au propre et au figuré, avec force détails matériels et affectifs. Pourtant, il est lacunaire par définition : l'intégralité du patrimoine n'apparaît jamais. Combien donnerait-on afin de connaître le « *residuum* », c'est-à-dire, après les legs, le « reste » dévolu aux héritiers, qui est souvent la part la plus importante du patrimoine et comprend notamment les propriétés immobilières ? Le patrimoine est ici entendu dans le sens le plus large du terme : biens immobiliers et mobiliers. Certes, étymologiquement, le patrimoine est l'« héritage du père » comme le rappelle le programme scientifique de l'IDHE.S affirmant d'après les travaux des ethnologues J. Pouillon ou J. Davallon qu'« un héritage est subi, alors qu'un patrimoine est construit ou à construire ». Cependant, les testaments permettent d'infléchir cette vision patriarcale grâce à l'importance des testaments féminins (Bezzina, Chabot), choisis pour leur rareté en France (Chaigne 2006) ou leur abondance en Italie (Masè 2018). S'expriment des personnages politiques d'envergure, princesses et reines en France (Gaude-Ferragu 2022) ou membres de l'élite aristocratique et patricienne en Italie (Casella, Galasso), les citoyennes et les artisanes (Bellavitis 2008), jusqu'aux plus humbles servantes ou esclaves affranchies. Cet intérêt historiographique s'explique certainement, comme le remarquent J. Rollo-Koster et K. Reyerson (2012), par le fait que les testaments constituent l'une des rares sources permettant de saisir l'agentivité féminine.

Dans une démarche résolument ouverte et diversifiée, ces journées seraient l'occasion de faire un double bilan historiographique : d'une part, une comparaison des pratiques testamentaires et du cadre juridique dans lequel elles s'insèrent, entre France et Italie et dans un temps long de la fin du Moyen Âge à l'époque moderne ; d'autre part, une comparaison des approches et des méthodes des historiens français et italiens qui se sont emparés de cette documentation. Études de cas et synthèses seront donc bienvenues pour dégager des tendances historiques comme historiographiques.

- *Across the religious divide: Women property and law in the wider Mediterranean (ca. 1300-1800)*, New York-Abingdon, 2010.

- Anna Bellavitis, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

- Denise Bezzina, *Beyond their dowries: women and wealth in medieval and early modern north-central Italy*, *MEFRM*, 130-1, 2018.

- *Bien consommer. Les consommations légitimes dans les villes médiévales (XII^e-XVI^e siècle)*, Marie Fontaine-Gastan et Solène Minier, Paris et Champs-sur-Marne, novembre 2023.

- Isabelle Chabot, *La dette des familles : femmes, lignage et patrimoine à Florence aux XIV^e et XV^e siècles*, Rome, École française de Rome, 2011.

- Marion Chaigne, « *Pour le remède et salut de mon âme...* ». *Édition et commentaire de trente et un testaments de femmes enregistrés au Parlement de Paris (1394-1420)*, thèse de l'École des chartes, 2006.

- Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, 2^e éd., Paris, Albin Michel, 2011.
- Murielle Gaude-Ferragu, *Le Trésor des Rois. Sacré et royauté, des rois maudits aux princes de la Renaissance*, Paris, Perrin, 2022.
- Martha A. Howell, « Fixing movables: Gifts by Testament in Late Medieval Douai », *Past & Present*, n° 1, vol. 150, 1996, p. 3-45.
- *La morte e i suoi riti in Italia tra Medioevo e prima età moderna*, Francesco Salvestrini, Gian Maria Varanini, Anna Zangarini édts., Florence, Firenze University Press 2007.
- *Le testament spirituel du Moyen Âge à l'époque moderne : legs, saluts de l'âme, miroir des vertus chrétiennes*, Christine Barralis, Corinne Marchal et Anne Wagner (dir.), Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2015.
- Marie-Thérèse Lorcin, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1981.
- 'Nolens intestatus decedere'. *Il testamento come fonte della storia religiosa e sociale*, Actes de la journée d'études, Pérouse 3 mai 1983, Pérouse, 1985.
- Federica Masè, « Men and Women Preparing for Death in Renaissance Venice (13th-16th Centuries) », dans Mia Korpiola and Anu Lahtinen (eds.), *Planning for Death: Wills and Death-related Property Arrangements in Europe, 1200-1600*, Brill, 2018.
- Eadem, « Between law and individual choices: practices and strategies for the transmission of earthly goods in the wills of men and women in Renaissance Venice », dans *Pass on. Generational transfers of wealth from the 16th to the 20th century*, dans Siglinde Clementi, Margareth Lanzinger, Florian Andretsch et Claudia Rapberger (dir.), Free University of Bozen-Bolzano, octobre 2023, à paraître.
- Eleonora Rava, 'Volens in testamento vivere'. *Testamenti a Pisa, 1240-1320*, Rome, ISIME, 2016 (Italia Sacra n. s. 2).
- Joëlle Rollo-Koster et Kathryn Reyerson (dir.), « For the Salvation of My Soul »: *Women and Wills in Medieval and Early Modern France*, St. Andrews, Centre for French History and Culture of the University of St. Andrews, 2012.